

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit**

Poco Graphite Graphite Synthétique - Grade Industriel

**Description du produit**

Cette FDS couvre les grades industriels suivants: AXF-5Q, ACF-10 Q, AXF-5Q, AXF-5Q, AXZ-5Q, TM, XT, HG, JET, GF, GF-LT, GF-XL, GM, LT, SR, CXTX, KM, GM-XL.

Nom de la substance:	Graphite
NUMERO CAS:	7782-42-5
NUMERO CE:	231-955-3

Le Numéro d'Enregistrement(s): 01-2119486977-12-0051

**Statut d'inscription**

Si ce produit est soumis à REACH, les numéros d'enregistrement se trouvent dans la section 3 et d'autres informations dans la section 15..

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées**

Utilisations industrielles

**Usages déconseillés**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Entegris GmbH  
Hugo-Junkers-Ring 5, Gebäude 107/W, 01109 Dresden, GermanyTelephone Number: +49 (0) 351 795 97 0  
Fax Number: +49 (0) 351 795 97 499Only Representative  
Tetra Tech International, Inc.  
Fuchsstrasse 1, 67688 Rodenbach, Germany  
reach@tetrattech.comEntegris, Inc.  
129 Concord Road  
Building 2  
Billerica, MA 01821  
USATelephone Number: +1-952-556-4181  
Telephone Number: +1-800-394-4083 (toll free within North America)

Courriel: Product.stewardship@entegris.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+1-703-527-3887 (24 hours) - CHEMTREC – International

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Symboles de danger**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Mention d'avertissement**

Aucun besoin en fonction de critères de classification

**Mentions de danger**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Conseils de prudence****Prévention**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Réponse**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Stockage**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Élimination****P501** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.**2.3 Autres dangers**

Lors de son traitement par fraisage, meulage, sciage, de brûlure ou d'autres procédés similaires, la poussière générée, des amandes, de la fumée ou de brouillard peuvent présenter un danger par inhalation, ingestion ou par contact avec les yeux ou la peau. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air (lors de la manipulation ou du traitement).

**SECTION 3: Composition / informations sur les composants****3.1 SUBSTANCES**

CAS N° CE N° d'enregistrement	Nom du Composant Synonymes	1272/2008 (CLP)	Pour cent
7782-42-5 231-955-3 01-2119486977-12-0051	Graphite	--	>99

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Inhalation**

En cas de problème, transporter la victime dans une zone non contaminée. Donner respiration artificielle si ne bouché pas. Obtenez une attention médicale immédiate.

**Peau**

Lavez la peau avec du savon et arrosez pendant au moins 15 minutes tout en retirant l'habillement et les chaussures souillés. Si nécessaire, obtenir des soins médicaux. Complètement nettoyez et séchez l'habillement et les chaussures souillés avant réutilisation.

**Yeux**

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes au moins. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Puis consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion**

En cas d'ingestion, consulter un médecin.

**4.2 Symptômes/Effets les Plus Importants****Aiguë**

Pas d'information sur les effets indésirables significatifs.

**Différés**

Pas d'information sur les effets indésirables significatifs.

**4.3 Indication de la Nécessité d'une Prise en Charge Médicale Immédiate et d'un Traitement Spécial**

Traiter les symptômes et de soutien.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyen d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant.

**Moyens Extinction Inadéquat**

Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Danger d'incendie négligeable.

**Combustion**

oxydes de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

Danger d'incendie négligeable.

**Mesures de Lutte contre l'Incendie**

S'il n'y a pas de danger, déplacer le contenant à l'écart des lieux d'incendie. Refroidir les récipients avec de l'eau à l'aide d'une lance télécommandée sur affût ou de lances moniteurs jusqu'à ce que le feu soit éteint.

Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de combustion. Endiguer pour élimination ultérieure.

**Équipement Protectif et Précautions pour Pompiers**

Porter un équipement complet de protection de lutte contre l'incendie incluant un appareil de respiration autonome pour vous protéger contre de possibles expositions.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements et un équipement de protection personnelle. Éviter le rejet dans l'environnement.

Réduire la production et l'accumulation de poussière. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. Assurer une aération suffisante. Ne pas laisser la poussière s'accumuler sur les surfaces, car ces dépôts peuvent former un mélange explosif en cas de dispersion dans l'atmosphère dans des concentrations suffisantes. Éviter toute génération de poussières pendant la manipulation et prévenir toutes les sources possibles d'ignition (étincelles ou flammes). Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles en cas de travail avec des poussières. Éviter la dispersion de la matière déversée et tout ruissellement ou contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations ou les égouts.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3 Méthodes et Matières pour le Confinement et le Nettoyage**

Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière. Recueillir le déversement avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou mouiller et ramasser les déversements secs. Éviter

de balayer la matière sèche déversée. Éliminer les sources d'inflammation, y compris les sources d'étincelles électriques, statiques ou dues aux frottements. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts. Empêcher la pénétration du produit déversé dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter l'accumulation de poussières en suspension dans l'air. Petits déversements: Déplacer les récipients à l'écart du produit déversé et les placer dans un endroit sûr. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient à déchets dédié et correctement étiqueté. Déversements importants: En cas d'indisponibilité du personnel d'urgence, aspirer ou balayer avec précaution les matières déversées et les placer dans un récipient d'élimination approprié. Éviter la création de conditions favorables à la formation de poussières et toute dispersion par le vent.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Entreposer et manutentionner conformément aux règlements et aux normes en vigueur. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ce matériau doit être conservé au sec. Tenir à l'écart des substances incompatibles.

Maintenir les blocs de graphite dans une position stable. Conserver toutes les poussières générées par l'usage dans un récipient fermé. Conserver les blocs tels que livrés, aucune instruction spécifique de manipulation ou de stockage identifiée. Conserver la poudre ou les poussières issues du processus d'usage dans un récipient fermé.

#### Matériaux Incompatibles

matières oxydantes

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations industrielles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition des ingrédients

Graphite	7782-42-5
ACGIH:	2 mg/m3 TWA (toutes formes excepté fibres de graphite ) matière particulaire respirable
l'Autriche:	5 mg/m3 TWA [TMW ] poussière alvéolaire <1% de quartz, fraction respirable
	10 mg/m3 STEL [KZW ] poussière alvéolaire <1% de quartz, fraction respirable 2 X 60 min
Belgique:	2 mg/m3 TWA (excepté fibres ) fraction alvéolaire
Bulgarie	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable
Croatie	4 mg/m3 TWA [GVI] poussière respirable ; 10 mg/m3 TWA [GVI] poussière totale, particules inhalables

République tchèque	2 mg/m3 TWA comme fraction respirable, < =5% Silice, Cristobalite, Tridymite et .gamma.-Oxyde d'aluminium poussière
Estonie	5 mg/m3 TWA total poussière
Finlande:	2 mg/m3 TWA
la France:	2 mg/m3 TWA [VME ] fraction alvéolaire
Allemagne (DFG):	1.5 mg/m3 TWA MAK fraction respirable ; 4 mg/m3 TWA MAK Fraction inhalable
Grèce:	10 mg/m3 TWA Fraction inhalable ; 5 mg/m3 TWA fraction respirable
l'Irlande:	2 mg/m3 TWA toutes les formes sauf les fibres; fraction respirable
	6 mg/m3 STEL (calculé ) toutes les formes sauf les fibres; fraction respirable
Italie:	2 mg/m3 TWA (tous les genres à l'exception des fibres du graphite ) fraction respirable
Lettonie	2 mg/m3 TWA
Lituanie	5 mg/m3 TWA [IPRD] poussière
Pologne	6 mg/m3 TWA [NDS] (synthétique ) Fraction inhalable
Portugal:	2 mg/m3 TWA [VLE-MP ] (tous les genres à l'exception des fibres du graphite ) fraction respirable
Roumanie	2 mg/m3 TWA (Quartz <=5% ) poussière, fraction respirable
l'Espagne:	2 mg/m3 TWA [VLA-ED ] (voir UNE EN 481: 1995 sur les atmosphères du lieu de travail ;définition des fractions en fonction de la taille des particules pour la mesure des aérosols ) poussière; fraction respirable
Royaume-Uni:	10 mg/m3 TWA poussières inhalables ; 4 mg/m3 TWA poussière respirable
	30 mg/m3 STEL (calculé ) poussières inhalables ; 12 mg/m3 STEL (calculé ) poussière respirable

#### Valeurs limites d'exposition des composants biologiques

Aucun des composants de ce produit sont sur la liste.

#### Doses Dérivées Sans Effet (DNEL)

Aucun DNEL disponibles.

#### Concentration Prédite Sans Effet (PNEC)

Aucune PNEC disponibles.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition

Fournir un système de ventilation par évacuation locale. S'assurer que les systèmes de traitement de la poussière (comme les conduits d'évacuation, les dépoussiéreurs, les récipients et l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher le rejet de poussière dans le lieu de travail (à savoir que l'équipement ne présente aucune fuite). Se conformer aux limites d'exposition en vigueur.

**Protection yeux/visage**

Porter des lunettes de sécurité (EN 166).

**Protection de la Peau**

Porter un vêtement approprié qui résiste aux produits chimiques (EN ISO 6529).

**Protection Respiratoire**

ARA avec pièce de masque intégral devrait être disponible en cas d'urgence (EN 137).

**Gants Recommendations**

Porter des gants appropriés qui résistent aux produits chimiques (EN 374).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Apparence</b>	solide gris au noir	<b>Etat physique</b>	solide
<b>Odeur</b>	inodore	<b>Couleur</b>	gris au noir
<b>Seuil d'Odeur</b>	Pas disponible	<b>pH</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion</b>	Pas disponible	<b>Point d'ébullition</b>	Pas disponible
<b>Plage d'ébullition</b>	Pas disponible	<b>Point de congélation</b>	Pas disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible	<b>Point d'éclair</b>	(Ininflammable )
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de la vapeur (air=1)</b>	Pas disponible	<b>Densité (eau=1)</b>	Pas disponible
<b>Solubilité d'Eau</b>	(Insoluble )	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible	<b>Viscosité, cinématique</b>	Pas disponible
<b>Solubilité (Autre)</b>	Pas disponible	<b>Densité</b>	1.4 - 2 g/cc
<b>Forme Physique</b>	bloc solide	<b>Sublimation</b>	3650 °C
<b>Formule Moléculaire</b>	C	<b>Masse moléculaire</b>	12.01

<b>Propriétés comburantes</b>	Pas disponible	<b>Propriétés explosives</b>	Pas disponible
-------------------------------	----------------	------------------------------	----------------

**9.2 Autres informations**

Aucune information supplémentaire disponible pour le produit.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucun risque de réactivité prévu.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable à des températures et des pressions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Ne se polymérisera pas.

**10.4 Conditions à éviter**

Éviter l'accumulation de poussières en suspension dans l'air. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

**10.5 Matières incompatibles**

matières oxydantes

**10.6 Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition thermique**

oxydes de carbone

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Analyse des ingrédients - DL50/CL50**

Les composants de ce matériel ont été révisés dans des sources variés et pas de points finals ont été identifiés.

**Données sur la toxicité des produits****Estimation de Toxicité Aiguë**

Aucune donnée disponible.

**Données sur l'Irritation et la Corrosivité**

Aucune donnée disponible.

**Sensibilisation Respiratoire**

Aucune donnée disponible.

**Sensibilisation Cutanée**

Aucune donnée disponible.

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

Aucune donnée disponible.

**Données oncogènes**

Aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité des ingrédients**

Aucun composant de ce produit n'est listé par le CIRC ou DFG.

**Effet tératogénique**

Aucune donnée disponible.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition**

Aucune donnée disponible.

**Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

Aucune donnée disponible.

**Risque d'aspiration**

Aucune donnée disponible.

**Données Additionnels**

Aucune donnée disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composant Analyse - Toxicité Aquatique**

Pas d' LOLI données d'écotoxicité sont disponible pour les composants de ce produit.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code de déchets / Désignation des déchets selon LoW. EWC-code: 16 03 04.

Depuis les conteneurs vides retiennent des résidus de matériau, suivez la manipulation/avertissements sur les étiquettes, même après que le récipient est vidé.

Le rejet dans l'environnement ou dans le système des eaux usées est interdit.

Mettre au rebut conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur; fédérales, provinciales/régionales et locales.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

		ADR	RID	ICAO	IATA	ADNa	IMDG
14.1	UN NUMERO	Non réglé					
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	--	--	--	--	--	--
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	--	--	--	--	--	--
14.4	Classe d'emballages	--	--	--	--	--	--
14.5	Dangers pour l'environnement	--	--	--	--	--	--
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	--	--	--	--	--	--
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	--	--	--	--	--	--

14.8	Indications diverses	--	--	--	--	--	--
------	----------------------	----	----	----	----	----	----

**Code international des produits chimiques en vrac**

Ce matériel ne contient aucun produit chimique requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Liste candidate REACH des Substances Extrêmement Préoccupantes (SVHC) en vue d'une autorisation (article 59, paragraphe 1) - Reg. (UE) N° 1907/2006**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - REACH (1907/2006) - Restrictions Annexe XVII de Certaines Substances Dangereuses, Mélanges et Articles**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Polluants organiques persistants (850/2004)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Restrictions sur les exportations et les importations (689/2008) - Produits chimiques et articles interdits d'exportation**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Biocides (528/2012/UE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/CE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**Règlement relatif aux détergents n° (648/2004/CE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**Règlement Allemagne**

**Classification en classes de danger pour les eaux (WGK)**

sans danger pour l'eau (nwg)

**Allemagne Classification pour l'eau - Composant**

**Graphite (7782-42-5)**

Reg. no 801 , non dangereux pour l'eau

**Règlement du Danemark**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires**

**Graphite (7782-42-5)**

EU	CA	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI- Annexe 2
Oui	DSL	Oui	Oui	EIN	Non	Non	Oui	Non

KR - REACH CCA	MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Brouillon)
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique pour cette substance est disponible sur demande.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

26/11/2018 - Mise à jour de la section(s) 1, 15.

### Date de préparation

08/03/2016

### Date de révision

31/12/2018

### 16.2 Légende/Abréviations

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux; ADR - Européen du Transport Routier; AU - Australie; DBO - Demande Biochimique en Oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie \*; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Réponse Globale de l'Environnement, de la Rémunération, et Loi sur la Responsabilité; CFR-Code des Règlements Fédéraux (US); CLP - Classification, Etiquetage et Emballage; CN - Chine; RPC - Règlement sur les Produits Contrôlés; DFG - Fondation Allemande pour la Recherche; DOT - Ministère des Transports; DSD - La directive relative aux substances dangereuses; DSL - Liste Intérieure des Substances; CE - Commission Européenne; CEE - Communauté Economique Européenne; EIN - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; EINECS - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ENCS- Inventaire Japonais des substances chimiques existants et nouvelles; EPA - Agence de Protection Environnementale; UE - Union Européenne; F - Fahrenheit; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela); CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer; IATA - Association Internationale du Transport Aérien; OACI - Organisation de l'Aviation Civile Internationale; IDL - Liste de Divulgateur des Ingrédients; IDLH - Danger Immédiat pour la Vie et la Santé; IMDG - Code Maritime International des Marchandises Dangereuses; ISHL - Loi Japonaise de la Sécurité industrielle et le droit de la santé; IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées; JP - Japon; Koe - Octanol/Eau Coefficient de Partage; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR KECI Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR - Corée; DL50/CL50 - Dose létale / concentration létale médiane; LIE - Limite Inférieure d'Explosivité; LLV - Limite du niveau de la valeur; LOLI - List Of List™ - Base de Données de Réglementation de ChemADVISOR; MAK - Concentration Maximale en Milieu de Travail; MEL - Limites Maximales de l'Exposition; MX- Mexique; Ne - Non spécifique; NFPA - l'Agence National de Protection Contre l'Incendie NIOSH - Institut National de Sécurité et la Santé; NJTSR - New Jersey Commerce Registre Secrète; Nq - Non quantitatif; NSL - Liste des substances Non-Domestiques (Canada); NTP - Programme de Toxicologie National; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - l'Administration de Sécurité et la Santé; PEL- Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi de Conservation des Ressources et sur le Recouvrement; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; RID - Européenne des Transports Ferroviaires; SARA - Superfund et Loi de Réautorisation; Sc - Semi-quantitative; STEL - Limite d'Exposition à Court Terme; TCAC - Corée- Loi contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; VLEP-Valeur Limite d'Exposition Professionnelle; TSCA - Loi de Contrôle des Substances Toxiques; TW - Taiwan; TWA - Moyenne pondérée; LSE - Limite Supérieure d'Explosivité; UN/NA - Nations Unies / Amérique du Nord; ÉU - États-Unis; VLE - Valeur Limite d'Exposition (Mexique); VN (Brouillon) - Vietnam (Brouillon) ); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses (Canada)

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Disponible sur demande.

**16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**

Disponible sur demande.

**16.5 Texte des phrases H et EUH correspondantes (numéro et texte intégral) et notes**

Aucun besoin en fonction de critères de classification

**16.6 Indications de stage professionnel**

Veillez lire la FDS avant d'utiliser ce produit.

**16.7 Indications détaillées****Avis de non-responsabilité:**

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) est censé être à jour et exactes à la date de livraison du produit par Entegris. Entegris ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à ces informations, y compris, sans limitation, les garanties implicites de la qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Entegris décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage pouvant résulter de l'utilisation de l'information contenue dans cette FDS. Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques du produit décrit par Entegris dans cette FDS n'ont pas été complètement étudiées. Les utilisateurs sont responsables pour l'exercice de diligence raisonnable dans l'utilisation du produit Entegris, et pour mener leur propre enquête pour déterminer si le produit est apte pour leur usage particulier et adapté à leur mode d'utilisation ou d'application. C'est la responsabilité de l'utilisateur de veiller que ses activités sont conformes à toutes les lois et règlements applicables. Entegris est une marque déposée de Entegris Inc. ou une société affiliée. © 2015 Entegris Inc. ou une société affiliée. Tous droits réservés..